

# ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La Mairie nous communique l'avis suivant :  
« D'après une dépêche adressée au Maire de Roubaix par M. Achille Scrépel, député, le décret déclarant d'utilité publique l'ouverture de la rue de la Gare (projet n° 2) aurait été signé le 16 de ce mois par M. le Président de la République. »

Dans le scrutin qui a eu lieu hier à la Chambre sur le rétablissement du crédit voté par le Sénat pour le traitement des Cardinaux, M. Achille Scrépel, député de Roubaix, s'est abstenu de voter.

Il en a été de même dans le scrutin sur le rétablissement de certains crédits votés par le Sénat, relatifs aux établissements religieux, et dans celui sur le rétablissement du crédit voté par le Sénat relatif à l'entretien des édifices diocésains.

Le représentant de Roubaix à la Chambre est venu de sa réserve dans le moins de temps possible, sur l'ensemble du projet de loi adopté par la Chambre des députés, et adopté avec modifications par le Sénat, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1888, et dans celui sur le projet de loi portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1888, d'un crédit supplémentaire pour l'inscription des pensions civiles.

M. Triaumont, député du Nord, a déposé une pétition de 74 employés des contributions indirectes de la sous-direction de Dunkerque.

On annonce la mort de M. Le Bleu, ingénieur en chef des mines du Nord et du Pas-de-Calais, en résidence à Douai.

M. Le Bleu a succombé à une attaque d'apoplexie, qui s'est produite, il y a deux ou trois jours.

Il était âgé d'environ 52 ans. M. Le Bleu est venu à Douai après la guerre, il avait fait presque toute sa carrière d'ingénieur ordinaire à Mulhouse.

La quête au profit du *Dépôt des Espulés* organisée à Tourcoing, par M. Edouard Dewyngaert, a produit jusqu'à aujourd'hui, nous dit-on, une somme d'environ 5000 francs.

Samedi, 18 décembre à 7 h. 1/2 du matin Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda confèrera le Sacrement de l'Ordre à 40 enfants, 6 sous-diacres, 23 diacres et 8 prêtres.

Cette cérémonie aura lieu dans la chapelle du Grand-Séminaire de Cambrai.

Dans le procès qui lui est intenté pour outrage au conseil académique, le *Propagateur* de Lille sera défendu par M. Robinet de Chéry.

M. Jecker au 27e de ligne, est nommé sous-lieutenant au 43e, en remplacement de M. Cornu, nommé lieutenant. M. Thibaut, adjudant au 29e de ligne, est nommé sous-lieutenant au 43e, en remplacement de M. Rouyer, nommé officier d'habillement au 29e bataillon de chasseurs.

M. Foyrier, adjudant au 23e de ligne, est nommé sous-lieutenant au 73e, en remplacement de M. Leroy, démissionnaire. M. Pehyère, adjudant au 23e, nommé sous-lieutenant au 73e, en remplacement de M. Gohier, adjoint au maire de Valenciennes, Cabaron, à Dunkerque, Don à Cambrai, Braut à Valenciennes.

M. Pehin, lieutenant breveté au 127e, est désigné pour servir en qualité d'officier. M. Gohier, adjoint au maire de Valenciennes, Cabaron, à Dunkerque, Don à Cambrai, Braut à Valenciennes.

M. Vernet, sous-lieutenant au 73e de ligne, est nommé à l'emploi de sous-lieutenant porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Simon, promu lieutenant. M. Conti, sous-lieutenant au 127e, est nommé à l'emploi de sous-lieutenant porte-drapeau du corps dont il fait partie, en remplacement de M. Mettauw, promu lieutenant. M. de Bussy, sous-lieutenant au 62e, passe au 73e pour y occuper un emploi de son grade en remplacement de M. Vernet, promu porte-drapeau.

M. Pelleguin, lieutenant-adjoint au trésorier du 73e de ligne, passe au 102e pour y occuper un emploi de lieutenant, en remplacement de M. Balizaux qui permuta avec lui.

M. Azis, sergent-major à la 16e section de commis d'administration, a été nommé adjudant commis-greffier de 2e classe au conseil de guerre de la 1re région de Lille, en remplacement de M. Vaudot, passé au conseil de guerre d'Orléans.

On lit dans le *Bulletin de l'enseignement primaire* du Nord, qu'à l'occasion du nouvel an, les classes vaqueront dans toutes les écoles primaires publiques du département, le vendredi 31 décembre et le samedi 1er janvier.

M. Ch. Vervolde, inspecteur-général de la musique dans les écoles normales de France, membre du comité d'examen des classes du Conservatoire, vient d'arriver à Lille en tournée d'inspection.

Dans la séance qu'il a tenue samedi soir, le conseil municipal de Lille a voté un crédit de 500 fr. comme participation à l'exercice, à Benzelien, du monument funéraire, à la mémoire de nos soldats français, morts en Belgique pendant la guerre de 1870.

Nous apprenons la mort de M. Mariage, père d'ouvrier municipal. M. Mariage, est décédé à Lille, à l'âge de 77 ans.

Un autre membre du conseil municipal de Lille est également frappé dans ses plus chères affections : Mme Baggio, sa mère, a succombé hier.

On s'arrêtait hier le long de la ligne des cars à vapeur de Lille à Roubaix en voyant passer une voiture d'une forme toute spéciale, remarquée par un car de voyageurs et ressemblant à un wagon de voyageurs.

Il paraît que ce nouveau véhicule est un fourgon destiné au transport des messages et à l'usage des routes. Nous ignorons encore toutefois si ces transports, depuis longtemps annoncés, vont être organisés.

Un cas de mort subite s'est produit hier, chez MM. Thérin et Cie fabricants, rue de la Fosse-aux-Chènes. Un ouvrier tisserand, de nom Mouton, âgé de 35 ans, est mort subitement de sonnerie de sa chambre. C'est le propriétaire qui aurait constaté le décès du malade. Enfin tous sont des menteurs.

Mme Degremont est la voisine qui a soigné le petit abandonné.

Un cheval attelé à une halcyon s'est débridé, hier, rue de Moutreaux et s'est mis à parcourir cette rue dans une course furieuse. Heureusement un courageux ci-

toyen, M. Alfred Lechambre, domestique, n'a pas hésité à se jeter à la tête de l'animal. Il est parvenu à le maîtriser après avoir été traîné sur un espace d'environ 100 mètres.

Nous signalons le fait à qui de droit.

Un habitant de Wasquehal, M. Jean-Baptiste Deschamps, a commis hier, une imprudence dont il se repent bien aujourd'hui. Invité à dîner, chez sa sœur, qui demeure dans le voisinage, Deschamps a laissé ouverte la porte de sa maison, circonstance qui a permis à un voleur de pénétrer chez lui et d'enlever une pièce de cinq francs en argent qu'il cachait précieusement dans la poche d'un de ses gilets.

L'auteur du vol n'est pas connu.

La plupart de nos concitoyens ont déjà visité la Brasserie Alsacienne l'un des plus connus pour son excellente bière de Munich et pour son choucroute, le saucisson et le jambon Strasbourg qui se détachent à toute heure de la journée. Roubaix va posséder un établissement de ce genre.

La Brasserie Alsacienne, s'ouvrira samedi soir, rue Nain, à l'ancien Café du Centre, en face de l'Hôtel Ferraille.

Le train qui part de Lille vers 5 h. 3/4 pour Bruxelles, subit des retards qu'on dit d'environ un quart d'heure. Nous ne savons pas quelle raison il y a eu, en tout cas, une irrégularité dans le service qui devait amener un accident.

L'accident s'est produit mercredi soir ; le train, parti avec le retard ordinaire, a tamponné, à Fives, à l'entrée du voie de Tourcoing, un train de marchandises. Les wagons d'arrière ont été mis en pièces.

Port heureusement personne n'a été blessé.

Les voyageurs sont restés environ une heure, sans pouvoir obtenir un renseignement. On comprend l'angoisse qu'ils ont dû éprouver au milieu de l'obscurité, après la violente secousse qu'ils avaient ressentie. On aurait pu cependant les rassurer en leur faisant connaître la portée réelle de l'accident.

On nous assure que le train qui part un peu plus tard, vers sept heures, pour Cyoing, et qui emprunte la ligne de Tournai jusqu'à Ascy, a été conduit jusqu'à Fives sans attendre une heure, que les voyageurs ont manqué la correspondance, et ont dû coucher dans des localités qui présentent peu de ressources, alors qu'il eût été si facile de les prévenir et de leur assurer le stationnement à Fives, et l'inconvénient de passer la nuit dans un bourgade.

L'association fraternelle des employés des chemins de fer français, caisse libre de retraite et de secours entre les employés et ouvriers de toutes les compagnies, a été autorisée par arrêté en date du 16 novembre, de M. le Préfet de police visant la décision ministérielle du 10 du même mois.

Envoi franco des statuts contre 0.21 c. adressés à l'Association fraternelle, 110 bis, rue Saint-Antoine, à Paris.

Après la Grande-Harmonie, la Grande Fanfare. Cette société musicale donnera, dimanche prochain, à 7 h 1/2 du soir dans la salle de la Mairie, un concert vocal et instrumental offert à ses membres honoraires. Le Grand-Prix sera décerné au concours de MM. F. Vermeeren, 1er prix, et Ch. Waejenbergh, 2e prix, premiers prix des conservatoires de Bruxelles et de Gand.

Aug Guillaume, trombone-solo de la musique d'artillerie de Douai ; Arne, piston, et Violoncelle, chanteur comique.

Voici le programme de la soirée : PREMIÈRE PARTIE. — Wagner, marche triomphale du *Tannhäuser*. Grande Fanfare. — Gout-Philippe, 1er prix de Trompette, 1er prix de Cor, 1er prix de Basson, 1er prix de Clarinette, 1er prix de Flûte, 1er prix de Violoncelle, 1er prix de Contrebasse, 1er prix de Basson, 1er prix de Clarinette, 1er prix de Flûte, 1er prix de Violoncelle, 1er prix de Contrebasse.

DEUXIÈME PARTIE. — Meyerbeer, Fantaisie sur *l'Opéra de Paris*. — Darcier, 1er prix de Trompette, 1er prix de Cor, 1er prix de Basson, 1er prix de Clarinette, 1er prix de Flûte, 1er prix de Violoncelle, 1er prix de Contrebasse.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audéance du 16 décembre.

affaire. — Outrages à un garde-champêtre.

Il y a, paraît-il, des bataillons à Prémescque. Le sieur Georges Forbé s'est distingué entre vous. Un de ces dimanches, dans le Cabaret du sieur Gilman, en cette commune, Forbé chicanait tout le monde. Il faut bien dire qu'il était entre deux, et même peut-être entre trois et quatre.

Il y a du pour et du contre là-dessus dans les dépositions des témoins.

Six ont entendu l'accusé dire au garde qu'il n'était pas un fatidant, etc. Ils ne savent rien, si ce n'est que c'était le jour du conseil de révision. Il y avait de l'émotion dans l'air. De l'émotion dans l'air, dans la salle, dans les tribunes ; d'autres s'en mêlèrent. Forbé, qui est fils d'un Alsacien-Lorrain ayant opté, s'écria à un certain moment : « Dans ce pays-ci, il n'y a que des imbéciles. »

Après une chaude plaidoirie de M. Delemer, son jeune client n'est condamné qu'à 9 jours de prison.

2e affaire. — Mendicité.

M. Sirois, Hortense Strobbé et Pélagie Deckens ont été condamnés à Boulogne, à 3 mois pour méme délit.

Elle excuse sa mère et sa sœur. Elle a 15 ans et sa sœur en a 11.

La mère, Pélagie Deckens, ne avait envoyé sa fille mendier. Si la fille Marie a jamais mendié, ce fut pour se servir de ce qu'elle recevait à la messe.

M. Houdoy, en faveur des accusées, explique comment le fait s'est passé.

Une dame de Roubaix s'était intéressée à cette famille de trois enfants. Dans l'un des voyages opérés par la famille Sirois pour son commerce de la boutique faussé, deux enfants furent acquis par elle et vendus à M. Sirois. Elle envoya Marie et sa sœur à Roubaix porter le certificat du médecin relatif cette naissance. La fille aînée profita de l'occasion pour mendier ; mais les parents n'y sont absolument pour rien. Ce sont des ouvrières qui vivent honnêtement de leur petite industrie.

Le tribunal remet l'affaire à demain pour plus ample information.

3e affaire. — Vol.

Adelaide Bardiaux accusée d'avoir volé 70 francs dans l'armoire de M. Dervany, cabaretier à Watrelos.

« L'accusée est que, moins de deux heures après le vol constaté, elle était retournée à la frontière ayant déjà dépensé une cinquantaine de francs. »

L'accusée répond qu'elle avait eu cet argent de son mari.

M. le commissaire de police a constaté les faits relatés plus haut. Il paraît que Dervany avait vu un cheval blanc, qui fut saisi et conduit au dépôt de police.

Des témoignages le résultat que la femme Bardiaux a touché 1200 fr. d'un héritage le lendemain du jour où elle a été accusée de ce vol.

Dervany affirme qu'elle savait où il déposait son argent. L'accusée le nie avec une extrême énergie.

Mme Dervany dit qu'en voyant le cheval ouvert elle a été saisie et elle aurait vu le cheval et ce qui est la crainte de visiter une connaissance.

D. (Au témoin). — Ce n'est cependant que le lendemain du jour où elle a été accusée de ce vol que le tribunal acquiesce la preuve que le ministère public ayant abandonné l'accusation.

Audéance du 17 décembre.

Mendicité et coquetterie.

Nous avons relaté hier l'arrestation, à Roubaix, des deux jeunes Strobbé, Marie-Louise et Marie-Hortense, sous l'inculpation de mendicité.

« L'Ami du Peuple » ajoute qu'on avait écarté de l'affaire l'annonce d'aujourd'hui. Il prononce les condamnations suivantes :

Marie-Louise (13 ans 1/2) et Hortense Strobbé (11 ans) sont condamnées à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et la seconde pour 15 jours dans une maison de correction. Pélagie Deckens, leur mère, pour un mois en prison.

« L'Ami du Peuple » mentionne également que le tribunal a condamné à 15 jours de prison et